

## CONTRAT DE PARRAINAGE

Établi entre :

L'Association "Les Crinières de l'Yser",  
408 Route de Cassel,  
59285 Buysseure,  
Représentée par sa présidente : Mlle Kheira GORIS  
06/23/94/54/08  
[Crinieresdelyser@aol.com](mailto:Crinieresdelyser@aol.com)

Et :

M., Mme, Mlle .....,  
demeurant : .....  
.....  
Né(e) le : .....  
Téléphone : .....  
Email :

M.....s'engage à parrainer ..... A cet effet, il/elle verse mensuellement à l'association Les crinières de l'Yser la somme de ..... pour une durée de ..... reconductible tacitement.

Ce montant permettra de prendre en charge tout ou partie des soins réguliers (alimentation, parage, soins vétérinaires classiques) ou liés à une pathologie de l'équidé cité plus haut.

Le parrain/ la marraine est libre d'arrêter son parrainage à tout moment si sa situation ne le lui permet plus, mais s'engage à prévenir l'association le plus tôt possible dans ce cas.

L'association s'engage à donner des nouvelles régulières de l'équidé à son parrain et ce dernier peut visiter son protégé sur simple demande s'il le souhaite.

Le règlement s'effectue soit :

- par chèque à l'ordre de l'association Les crinières de l'Yser
- par virement (les coordonnées seront transmises le cas échéant)

Fait (en double exemplaire) à .....

Le .....

L'association "Les crinières de l'Yser"  
Représentée par sa présidente :

Le parrain / la marraine :